

2023 : les Bretons, toujours les champions du tri en France !

En 2023, avec une moyenne de **103,5 kg d'emballages ménagers et de papiers triés par habitant**, la Bretagne reste la région la plus performante en matière de tri en France. Les Bretons, pionniers du geste de tri, ont contribué une nouvelle fois à **une forte progression de la collecte des emballages en plastique et en carton**. Ces résultats valident la stratégie de simplification du geste de tri et appellent l'activation de tous les autres leviers de performance pour accélérer vers le 100% solutions pour tous les emballages.

Le tri des emballages progresse en Bretagne

Les Bretons ont trié en moyenne 103,5 kg d'emballages ménagers et papiers par habitant en 2023 (-1,7 % vs 2022). En détail, il s'agit de 82,5 kg d'emballages ménagers – emballages légers et verre – (+0,5 % vs 2022) et de 21 kg de papiers triés par habitant (-9,8 % vs 2022).

Le tri des emballages légers (acier, aluminium, carton, plastique) a progressé en Bretagne avec une augmentation de +4,6 % comprenant notamment une hausse de +11% du tri des emballages en plastique.

En parallèle, le volume d'emballages en verre triés a baissé en Bretagne (-1,7%), comme à l'échelle nationale. Cela s'explique notamment par une baisse de -2,5% du gisement mis en marché en 2023.

Concernant les papiers graphiques, la baisse de près de 10 % est à mettre en perspective avec la baisse structurelle des papiers mis en marché (-11%), sous l'effet notamment de la fin des prospectus publicitaires et du recul du marché de la presse papier.

A l'échelle départementale, la dynamique du tri des emballages ménagers se confirme dans la majorité des départements :

Département	Emballages ménagers triés* par hab. / an	Evolution performances emballages 2023 vs 2022	Papiers triés par hab. / an	Evolution performances papiers 2023 vs 2022	Total emballages ménagers et papiers triés par hab. / an	Evolution performances emballages ménagers et papiers 2023 vs 2022
Côtes d'Armor	90,5 kg	1,3%	21,8 kg	-11,5 %	112,3 kg	-1,5 %
Finistère	81,1 kg	-0,7%	23,3 kg	-9,7 %	104,4 kg	-2,9%
Ille et Vilaine	72,9 kg	0,1%	18 kg	-9,8 %	90,9 kg	-2%
Morbihan	92,7 kg	2,3 %	21,2 kg	-8,8 %	113,9 kg	-2 %

*emballages légers et verre

Le geste de tri simplifié et l'optimisation de la collecte expliquent, cette année encore, la 1^{ère} place des Bretons !

Le déploiement de la simplification du geste de tri a été finalisé en 2023, avec 15 millions de Français supplémentaires concernés par ce dispositif dont 620 000 en Bretagne. Sa mise en place progressive sur le territoire a notamment permis une montée en puissance du tri et du recyclage des emballages en plastique tout au long de l'année. Une nouvelle de bon augure alors qu'ont été inaugurés début 2024 les premiers centres de sur-tri, permettant de prendre en charge les nouveaux plastiques collectés dans le cadre de la simplification du tri – comme les pots de yaourt en polystyrène (PS) – et de les orienter vers [les filières de recyclage en boucle fermée qui seront opérationnelles dès 2025](#).

Dans le même temps, Citeo et les collectivités bretonnes ont travaillé à l'optimisation de la collecte pour améliorer l'efficacité et la performance du tri (conteneurisation, passage en multi-matériau, réduction de fréquence des passages de collecte)

Citeo est mobilisé pour lutter contre les déchets abandonnés en Bretagne

Dans le cadre du Plan de Lutte Contre les Déchets Abandonnés, Citeo a signé 62 conventions avec les collectivités bretonnes. Cet accompagnement repose sur des initiatives concrètes.

A Brest, par exemple, l'ère collectivité signataire de la région, Citeo a financé différents volets d'actions préventives (optimisation du dispositif de corbeilles, campagne de communication et de sensibilisation des usagers, habillage ludique de point d'apport volontaire, accompagnement d'associations environnementales, charte zéro plastique, charte clubs sportifs, ...) et d'actions curatives (achat nouveaux matériels de propreté, propreté des pieds de point d'apport volontaire accentuée, déploiement de dispositifs de rétention).

Le réemploi des emballages, levier essentiel pour réduire leur impact environnemental, se déploie en Bretagne

En Bretagne, dans le cadre de [l'appel à projet EncoRe Plus de réemploi](#), 4 projets ont bénéficié de l'accompagnement de Citeo. A l'image de l'association **Pakadur** (« emballage » en breton), antenne régionale de l'association En Boite le Plat, qui développe une offre de contenant en verre consigné, sur le territoire rennais.

La région fait également partie des 4 régions pionnières (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie et Hauts de France) de la démarche [ReUse](#), impulsée par Citeo, une première étape vers la généralisation du réemploi à l'échelle nationale. Dès mai 2025, les bretons pourront acheter des produits de grande consommation dans des emballages réemployables, dans les grandes surfaces alimentaires.

Des leviers complémentaires à activer pour agir plus vite et plus fort

Si la collecte sélective de tous les emballages plastiques et le développement de nouvelles filières démontrent leur effet positif sur les performances de tri et de recyclage des emballages ménagers, il reste plusieurs leviers de performance à activer pour atteindre les objectifs nationaux et européens en la matière : accélérer le déploiement de la tarification incitative ; passer le réemploi à l'échelle ; lancer le développement de la collecte séparée des cartons en apport volontaire ; développer le tri et la collecte hors-foyer... Citeo appelle une nouvelle fois l'ensemble des parties prenantes à l'échelle nationale et territoriale à se mobiliser, se concerter et se saisir de ces solutions pour réduire plus vite et plus fort l'impact environnemental des emballages ménagers et papiers.

A l'échelle nationale : progression du tri des emballages et de leur taux de recyclage !

Les Français ont trié l'an dernier en moyenne 58 kg d'emballages ménagers par habitant, soit 1 kg de plus qu'en 2022. En détail, il s'agit de 25 kg d'emballages légers (+12% vs 2022) et de 33 kg d'emballages en verre.

Cette progression du tri des Français a notamment permis la progression **du taux de recyclage des emballages ménagers en 2023, pour atteindre un nouveau palier : 67%**. Outre la préservation des ressources naturelles, ce sont ainsi 2,3 tonnes de CO2 qui ont été évitées dans l'atmosphère, l'équivalent de 8400 allers/retours Paris-New-York.

Le tri des papiers graphiques s'élève quant à lui à 14,5 kg par habitant, pour un taux de recyclage à 63%.

Contacts presse

Agence L&A - citeo.regions@lamerie-rp.fr

Marie Deniau - 06 37 98 96 58 | Manon Gillet - 07 57 76 71 98

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 67 % des emballages ménagers et 63 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.